

CCB III - SPW ARNE

REUNION DU 4 mars 2025

Points	Objet	Décision
I. Points permanents		
	Points permanents	
1	Examen de l'ordre du jour et inscription des divers.	OK
2	Approbation du procès-verbal de la 13 ^{ème} réunion du CCB III du 3 décembre 2024	OK
3	Examen des relevés des accidents du travail (SICPP)	Depuis le dernier CCB : 26 AT dont 1 grave au Parc de Mariemont pour un total de +/- 145 jours d'incapacité. Les AT ont été « étudié » en GTSeSaT
4	Carnet à souches (SICPP)	Bâtiment de Malmédy déclaré insalubre. Le dossier est pris en charge par l'Immobilière qui cherche un nouveau bâtiment.
5	Registre de faits des tiers (SICPP)	5 nouveaux cas. Le nombre, depuis le dernier CCB, est en diminution. Il faudrait faire un rappel de communication quant à l'existence du Registre de faits de tiers. Dans quelles circonstances on s'en sert et comment.
6	Visites des lieux de travail : approbation des rapports de visite et des comptes-rendus du groupe de travail « lieux de travail » : (GTLT) : n°66	OK
7	Bien-être des travailleurs : approbation des comptes-rendus du groupe de travail « Sécurité et Santé des Travailleurs » (GTSeSaT) : n°115 et n° 116	OK
8	Suivi du PGP 2022 – 2026	3 actions concernant l'AWAC qui sont approuvées ce jour.
II. Points de l'Administration		
1	Approbation Analyse de risque SYDYGRI : DNF – personnel chargé de la gestion du parc à grumes	OK
III. Points CGSP		
1	Problématique de l'entretien et la conformité des véhicules de service. Des agents roulent avec de véritables cercueils ambulants et/ou avec des véhicules qui ne sont plus en ordre de contrôle technique. La CGSP tire la sonnette d'alarme à ce sujet et demande qu'une communication claire soit faite sur le sujet au personnel. Si le véhicule de service mis à disposition n'est pas en ordre de CT ou a un problème, les agents ne doivent pas partir en mission. Il y va de leur sécurité. La CGSP rappelle la responsabilité de l'employeur en cas d'accident.	Les véhicules doivent être présentés au Contrôle technique (même si l'entretien n'est pas effectué). Une communication a été faite concernant certains véhicules qui sont dans un état lamentable. Une réunion a eu lieu avec la Mobilière (concernant le budget véhicules), la situation devrait se débloquer sous peu. Il y a pour le moment 114 bons de commande en attente de validation. Point CIC
2	DPC : des agents du DPC n'ont toujours pas reçu la clé de géolocalisation ni le code « carburant ». Quid de ces agents de terrain qui sont, soit accompagnants, soit ils remplissent leur mission à pied.	On a des clés de géolocalisation mais vu que le marché (avec la société qui gère le programme) n'est pas réactivé, on ne sait malheureusement pas octroyer les clés de géolocalisation. Point CIC

3	Problématique avec la nouvelle procédure d'envoi du courrier (recommandé). Certains agents doivent faire des km pour déposer ces courriers à un point de prélèvement.	La Mobilière regarde pour modifier les passages des navettes postales. Les situations particulières doivent être « remontées » vers l'adresse génériques : servicespostaux.logistique@spw.wallonie.be Point CIC
4	DNF : Problématique des tiques. Contre les tiques, les agents disposent (au niveau des EPI) de guêtres. Toutefois, ces dernières n'empêchent pas les tiques de se déposer sur les pantalons, chemises... Ils évoluent parfois dans de la végétation haute. Or il existe une matière textile imprégnée d'un répulsif contre les tiques. La CGSP demande l'obtention de vêtements adaptés et dans l'attente (ou à défaut), demande la mise à disposition de sprays répulsifs.	En ce qui concerne les répulsifs, ils ne peuvent plus être donnés car ils sont considérés comme produits pharmaceutiques. Pour les vêtements imprégnés, le docteur MELEN nous informe qu'ils ne sont pas recommandés car il y a un risque d'absorption du produit par la peau. Il faut donc essayer de trouver un répulsif « naturel ». Pour la maladie de Lime : contact avec COHEZIO pour les prises de sang. Lors de l'analyse, on recherche des traces de l'encéphalite à tiques. Cela pour voir si on doit faire le vaccin de manière généralisée. Chaque morsure de tiques ne provoque pas une maladie (chaque tique n'est pas porteuse). Michel BAILLY propose de renvoyer la procédure « morsures tiques » mensuellement lors d'une communication.
5	Accessibilité des bureaux : les agents n'ont pas accès au bureau du cantonnement lorsque personne n'y est présent.	Michel BAILLY désire recevoir un inventaire (recensement) des Cantonnements qui posent un problème. Inventaire attendu pour max le 12/03 (jour du CODEP). La Présidente rappelle que lors du CCB, on relève les problèmes généraux. Si un problème ne touche qu'un Cantonnement, elle veut que ce problème se règle en interne (par la voie hiérarchique).
6	Grippe aviaire : transport des « cadavres » dans les véhicules personnels des agents.	Une note avait été transmise avec rappel de la procédure mais il y avait des problèmes avec « des liens » erronés. Rappel sera fait par la hiérarchie.
IV. Points proposés à la séance à la demande de COHEZIO ou du SICPP		
	Tableau des classes de risques SPW ARNE (COHEZIO)	COHEZIO a réactualisé le tableau. Il manque cependant la liste avec l'explication des différents codes mentionnés. Il reste en suspens la question concernant le port d'arme. Chaque modification dans le tableau est validée en GTSeSaT.
V. Points divers		
	/	
IV. Suivi des décisions prises en CCB		
Examen du tableau de suivi		
36/11	Quid du maintien de ce point dans le tableau de suivi (depuis 2016) ? Un dernier rappel sera fait (il faut au moins un service minimum de nettoyage).	
38/19	Le dossier n'est toujours pas visé par les Finances (manque de soumissionnaires lors de l'appel d'offre). Pas plus d'info actuellement.	

4/4	Chaque agent a été « interpellé » via un formulaire (élaboré avec COHEZIO). Ce formulaire(questionnaire) concernait aussi bien la communication, l'équité des dossiers traités, accessibilité du supérieur hiérarchique ...). Sur 18 agents, 14 ont répondu au formulaire. Sur les 14 réponses, 12 sont entièrement positives. Proposition de clôturer ce point.
5/2	En cours
1/1	Un CODEP est prévu le 04/04, cela sera le point principal.
9/1	Proposition de clôturer ce point.
9/2	Concerne la Réforme du DNF. Toujours en réflexion.
9/3	Le plan d'actions a été présenté aux travailleurs. Ceux-ci ne l'ont pas bien considéré. Michel BAILLY désire continuer à travailler comme mentionné dans son plan d'actions.
11/1	En cours
11/3	Reçu rapport de COHEZIO Il faut fixer une date pour la présentation.
12/01	GTSeSaT fixé au 16/04/2025
12/2	Pas reçu de remarque Point à clôturer
12/3	Cela sera vu en GT (avec les ratons laveurs) Il faut néanmoins vérifier les missions obligatoires des autres missions. Il faut inviter COHEZIO lors de ce GT.
13/1	Pas encore reçu de réponse
13/2	Pas encore traité
13/3	Pas encore traité

Prochain CCB fixé le 03/06/2025